

COMMUNE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES (HAUTE GARONNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 3C – PRESCRIPTIONS



Projet de P.L.U. arrêté le 22/07/2019

Enquête publique du 01/10/2020 au 31/10/2020

P.L.U. approuvé le 26/03/2021

COMMUNE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES (HAUTE GARONNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 3C – PRESCRIPTIONS

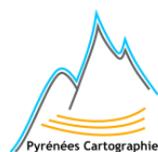
Projet de P.L.U. arrêté le 22/07/2019

Enquête publique du 01/10/2020 au 31/10/2020

P.L.U. approuvé le 26/03/2021

Rédacteur du document :

Groupement TADD / ASUP / Pyrénées Cartographie



SOMMAIRE

PRESCRIPTION « PATRIMOINE BATI, PAYSAGER OU ELEMENTS DE PAYSAGES A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE CULTUREL, HISTORIQUE, ARCHITECTURAL OU ECOLOGIQUE »	4
PRESCRIPTION « EMLACEMENT RESERVE »	7
PRESCRIPTION « BATIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION »	8
PRESCRIPTION « SECTEUR COMPORTANT DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.) »	10

PRESCRIPTION « EMPLACEMENT RESERVE »

CODE CNIG : 0500

ELEMENTS CONCERNES :

n°	Objet	Surface (m ²)	Bénéficiaire
1b	Aménagement paysager permettant de limiter l'impact du camping dans le paysage, aire d'accueil de camping-car	3555.28	Commune
2b	Cheminement piéton vers et depuis Valcabrière	1350.49	Commune
3b	Petit bâti agricole identitaire à préserver à restaurer	230.24	Commune
4b	Aménagement et mise en valeur du site de Saint Bertrand de Comminges (schéma directeur)	7504.97	Commune
5b	Aménagement et mise en valeur du site de Saint Bertrand de Comminges (schéma directeur)	25096.66	Commune

CHAMP D'APPLICATION :**Article L151-41 du Code de l'Urbanisme :**

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ; (...) »